

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

**JEUDI 28 JANVIER 2021
LUXEMBOURG**



RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Quelles sont les bonnes pratiques en 2021 ?

Conférence en mode
PRÉSENTIEL ou **DISTANCIEL**
au choix



Nombre de places
en présentiel limité



www.ifebenelux.lu



Amélie Bry
Conference Manager
abry@abilways.com

Dans un contexte marqué par d'importantes tensions sanitaires et économiques, les administrateurs sont conscients de la **portée de leurs responsabilités** et cherchent à s'outiller pour mieux assumer leur rôle. Quelles sont les tendances pour 2021 ?

IFE souhaite proposer sa 7^e édition annuelle pour les administrateurs désireux de **jouer ce rôle et d'améliorer leurs pratiques en matière de gouvernance**.

Cette conférence a pour objectif de balayer les grandes questions auxquelles peut être confronté un administrateur. Elle doit permettre à ces administrateurs de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils évoluent, et ainsi de mieux investir leur rôle, qui devient à la fois de plus en plus stratégique et, en parallèle, de plus en plus technique.

Cette conférence couvre notamment les questions suivantes :

- Quels sont les **changements** pour la fonction d'administrateur en 2021 ?
- Comment est fixée la **rémunération des administrateurs** ? Quels sont les enjeux fiscaux ?
- Quelles sont les actualités en matière de **responsabilités civile et pénale** ?
- Quel est le rôle de **l'administrateur d'un groupe de sociétés** ?

Un événement annuel à ne pas manquer.

POUR QUI ?

- Présidents, directeurs généraux
- Administrateurs exécutifs et non exécutifs
- Administrateurs du conseil d'administration
- Administrateurs du comité d'audit
- Administrateurs indépendants
- Administrateurs-délégués
- Administrateurs provisoires et mandataires judiciaires
- Dirigeants d'entreprises, gérants
- CEO, top managers
- Membres des comités de direction
- Directeurs juridiques, financiers et administratifs
- Investisseurs institutionnels
- Contrôleurs financiers, Risk Managers
- Actionnaires
- Réviseurs d'entreprises, experts-comptables
- Juristes d'entreprise
- Conseillers juridiques
- Avocats spécialisés, consultants
- Fiduciaires
- Gestionnaires de la conformité, compliance officer
- Courtiers et cadres spécialisés en assurance pour les administrateurs

POURQUOI ?

- Connaître les droits et les obligations régissant la fonction d'administrateur
- S'informer et prévenir le risque sur la responsabilité fiscale des administrateurs
- Faire progresser les administrateurs dans leur connaissance et leur compréhension des pratiques de gestion des risques liés à leur fonction

ET POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

Vous pouvez, dès à présent, poser vos questions à abry@abilways.com

COMMENT ?



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée, envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts, suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distanciel grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante avec les intervenants et autres participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.



JEUDI 28 JANVIER 2021

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Valérie KOPERA

Partner - Avocat à la Cour

VANDENBULKE

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction par le Président de séance

9h15 Quelle est la position de l'administrateur en 2021 ?

- Compétences et responsabilités dans les conseils d'administration
- Quel est l'état de la pratique dans les sociétés ?
- Exemple : conflit d'intérêts
- Quel est l'impact des dispositions de type « réglementaires » sur le conseil d'administration d'une société non-régulée de type « SOPARFI » ?

- Lutte anti-blanchiment (AML/KYC)
- RGPD
- Circulaire CSSF 18/698 concernant la substance de GFIA
- ESG et durabilité dans le secteur financier

- Quelles sont les spécificités pour les sociétés en commandites (SCA/SCS/SCSp) ?
- *Quid* des besoins en termes de gouvernance dans une structure en joint-venture ?

Michael Jonas

Counsel

ARENDDT & MEDERNACH S.A.

10h15  Case study

Corporate governance et groupe de sociétés

- Qu'est-ce que la Corporate Governance ?
 - Définition générale
 - Origine de la notion et buts poursuivis
 - Sources nationales et internationales
- Quels sont les instruments de bonne gouvernance au sein d'un groupe ?
 - Qu'est-ce qu'un groupe de sociétés ?
 - Séparation des pouvoirs entre les organes sociaux, gage de bonne gouvernance
 - Composition du CA : les critères de choix de ses membres
 - Processus de prise de décisions au sein du CA : la prudence est de mise
- Quelle responsabilité pour les administrateurs non dirigeants ?
 - Distinction entre administrateur et fonctions voisines
 - Nature et sources de la responsabilité
 - Responsabilité civile de l'administrateur
 - Responsabilité pénale de l'administrateur

Valérie Kopera

Partner

Avocat à la Cour

VANDENBULKE

11h15 Café-networking

11h45 Rémunération des administrateurs et aspects fiscaux

- Management fees, salaires, fiscalité et sécurité sociale : quelles sont les nouvelles pratiques en matière de rémunération ?
- Fraude fiscale et responsabilité des administrateurs
- Responsabilités : salaires et bénéfices impayés
- Responsabilités : déductions à la source
- Quelles sont les responsabilités en matière fiscale et de TVA ?

Denis Van den Bulke

Avocat au Barreau de Bruxelles et de Luxembourg

VANDENBULKE

12h45 Session de questions / réponses

13h00 Lunch

14h15 Crises et gouvernance

- Le rôle du conseil d'administration en période de crise
- Quelles précautions doit prendre l'administrateur quand les difficultés apparaissent dans l'entreprise ?
- Comment tenir les Boards et organiser l'AG ?
- Visioconférence, quelles sont les problématiques rencontrées ?
- Quels sont les bons conseils en matière de ressources humaines à l'égard des salariés et du management ?

Anne Kayser

Compliance & Regulatory Expert

ILA BOARD MEMBER

15h15 Café-networking

15h45 Administrateurs de filiales et de sociétés règlementées, bonnes pratiques, risques et protection

- Administrateur dans une filiale luxembourgeoise d'un groupe de sociétés : quelle gouvernance des filiales et des relations avec leurs maisons mères ?
- Assurance : quels sont les moyens à la disposition des administrateurs pour limiter leurs risques (polices d'assurance) ? Quels sont les cas d'exclusion de responsabilités ? L'administrateur d'une société holding d'un groupe encourt-il des risques particuliers en cas de défaillance d'une filiale ?
- Activités réglementées – mandats PSF : quels sont les changements de pratiques ? Quelles sont les recommandations de la CSSF ?

Anne-Marie Nicolas

Partner

LOYENS & LOEFF

16h45 Séances de questions / réponses

17h00 Clôture de conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Renseignements inscriptions

IFE by Abilways
2, Place de Paris - L-2314 Luxembourg
Tél. : +352 28 488 819
serviceclient-lu@abilways.com

Renseignements programme

Amélie Bry - abry@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

850 € HT

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas

IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebelux.lu. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse correctionbdd@ifexecutives.com ou par courrier postal : 2, Place de Paris - L-2314 Luxembourg.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Date et lieu de la formation

**JEUDI 28 JANVIER 2021
LUXEMBOURG OU À DISTANCE**

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.



Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence « **Responsabilité des administrateurs** » (code 26447) le jeudi 28 janvier 2021 et je choisis :

en présentiel (session n°333636) à distance (session n°333640)

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom* _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : +352 28 488 819 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com